

PROCES VERBAL
de la Séance du 29 avril 2022

~~~~~

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf avril à dix-huit heures et quatre minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-deux avril deux mille vingt-deux.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 18**

Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOT, Didier BOURGEAIS, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOUIIN, Philippe EMIN, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Alain MASSIRONI, Marie-Hélène PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 7**

Sébastien BEVOZ pouvoir à Madame Marie-Hélène PERILLAT  
Humbert CRETIER pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT  
Jacques FUMEX pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUIIN  
Maria GUILLERMET pouvoir à Monsieur Le Maire  
Christine MARTINE pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE  
Eliane MERMILLON pouvoir à Monsieur Gérard CHAPUIS  
Sonia ZANI pouvoir à Madame Karine LIEVIN

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 4**

Olivier BROCHET, Corinne BOYER, Gaëlle FORAY, Jessie MARIN.

**Soit 18 présents, 7 pouvoirs, soit 25 votants.**

**Secrétaire de séance :** Madame Claire BILLON BERTHET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h04.

Monsieur le Maire fait valider aux conseillers municipaux le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 avril 2022 qui n'appelle pas de remarque de la part de l'assemblée.

1. COMMISSION DE SUIVI DE DSP « ACCUEIL DE MINEURS SANS HEBERGEMENT ET GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE » DU MARDI 12 AVRIL 2022 à 17H00

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON revient sur l'analyse de l'organisation et de la fréquentation des activités périscolaires et extrascolaires dans chaque école qui a présenté le bilan des activités proposées par Alfa3A sur Plateau d'Hauteville depuis la rentrée de septembre 2021.

Malgré un début difficile dû à la prise de la DSP la veille de la rentrée scolaire et aux conditions sanitaires liées au COVID, la fréquentation des activités extrascolaires est plutôt satisfaisante et en hausse (avec une moyenne de 35 enfants par jours et jusqu'à 50 enfants à la journée pour certaines sorties). Le retour des familles est positif trouvant les programmes plus fournis et intéressants.

Alfa3A a su appréhender les différents acteurs locaux pour monter des partenariats pour leurs animations (partenariat avec ORSAC sur le projet Culture et Santé, avec l'IFMS en organisant des animations sportives avec tous les stagiaires et à titre gracieux pour le centre de loisirs, avec la bibliothèque)

Le bilan reste satisfaisant avec une progression importante, avec 3 fois plus d'inscrits sur le périscolaire le mercredi.

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON fait le point sur les ressources humaines et l'encadrement. Elle note tout de même 2 points faibles : les difficultés de recrutement et les démissions au début du contrat. La difficulté à recruter sur le poste de directeur est fréquent dans ce secteur. L'encadrement proposé par Alfa3A s'améliore avec le recrutement d'une directrice du service depuis ce 11 avril. L'équipe est donc au complet.

Au niveau de l'équipe d'animation, une ancienne animatrice du périscolaire de l'association Les 7 Lieux a finalement souhaité revenir donc un contrat lui a été proposé pour compléter l'équipe.

A ce jour, il manque encore 1 voire 2 animateurs selon la fréquentation en cantine notamment pour soulager l'équipe et avoir un bon équilibre en cas d'absence.

Pour l'Espace Jeunes : un animateur « Jeunes » a été recruté depuis plusieurs mois mais a été contraint de pallier le manque d'animatrices. Depuis début mars, il est maintenant présent au collège tous les jours en 12h et 14h. Les collégiens sont très demandeurs puisqu'il a souvent trop de monde (environ 20 collégiens chaque jour). Le but est d'attirer ces ados pour que les familles les inscrivent également sur les mercredis et les vacances scolaires (ex : sur les vacances d'avril, une journée spéciale « Sport ados » est organisée avec le collège de St Rambert). Une expérimentation va être mise en place pour accueillir les jeunes sur ce créneau 2 fois par semaine.

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON se félicite d'une très bonne réussite de la bibliothèque avec une ouverture plus large et plus de bénévoles. Beaucoup de classes sont accueillies. En effet, il est constaté une nette progression de la fréquentation grâce à l'augmentation des amplitudes horaires d'ouverture. Ils reçoivent une forte demande d'animation hors ouverture au public (classes d'école, RAM, ORSAC,...)

Ils ont investi 3 000€ en acquisition de livres ainsi que la mise en libre-service au public d'un ordinateur.

Ce nouvel engouement a fait revenir 3 bénévoles à la bibliothèque donc 1 personne de l'équipe d'animation qui va pouvoir se charger de la permanence un samedi matin par mois, permettant d'alléger le planning de la responsable de la bibliothèque Dominique FOPLO.

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON fait part d'un bon bilan avec un bon retour de fréquentation sur le créneau midi à 14 heures qu'elle souhaite développer sur 2 jours hebdomadaires.

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON fait le point financier. Concernant les tarifs pour la bibliothèque sont à réfléchir : si l'adhésion doit obligatoirement rester gratuite pour les moins de 18 ans, les étudiants et les personnes en recherche d'emploi (selon critère de la bibliothèque départementale), des tarifs peuvent être proposées aux associations (ex : ORSAC). Ces tarifs seront à fixer en accord avec la mairie.

De même, les tarifs périscolaires sont à révisés à nouveau dans le cadre de l'harmonisation des tarifs entre chaque école amorcée depuis 2 ans.

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON précise que les tarifs devront évoluer pour les extérieurs de la commune.

Il est donc décidé de faire une commission EDUCATION le mardi 03 mai à 18h00 en salle du conseil pour étudier le projet de délibération des tarifs périscolaires / extrascolaires et bibliothèque.

Au niveau du bilan financier, du fait que le poste de directeur n'ait pas été pourvu pendant plusieurs mois et que les recettes Famille sont bonnes ; avec l'acompte de subvention versé par la commune, le bilan comptable à fin 2021 est en excédant. Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON précise qu'Alfa3 a proposé à la commune de ne pas appeler le restant dû de la subvention 2021.

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON précise que la commission a accepté cette proposition et indiquait qu'elle reviendra vers Alfa3A pour leur préciser sous quelle forme l'ajustement sera fait. La commune va pour cela consulter son conseil juridique en charge de cette DSP. Si cette régularisation doit faire l'objet d'une commission spéciale DSP, cette commission sera alors prévue le mardi 03 mai à 19h00 (à la suite de la commission Education)

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON précise que la mairie souhaite se doter d'un logiciel pour les inscriptions périscolaires de l'école maternelle. Il est demandé à Alfa3A la possibilité de prendre en charge les inscriptions des enfants de la maternelle afin de proposer une cohérence et de la praticité pour les familles qui, pour la plupart, ont déjà un enfant à l'école du Turluru ou leur enfant inscrit en extrascolaire et utilisent donc le logiciel AIGA d'Alfa3A.

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON fait part d'une consultation des parents sur le service pouvant aller vers une ouverture avec des horaires plus larges. Elle souhaite une réunion par trimestre pour suivre l'évaluation de l'activité.

Monsieur Joel BORGEOU demande la communication du document bilan d'activités d'Alpha 3 A.

Monsieur Le Maire conclut en précisant sa satisfaction quant à la mise en place de cette nouvelle délégation de service public, avec une fréquentation intéressante et des propositions nouvelles de qualité. Il est envisagé de mettre en place une réunion de suivi par trimestre pour évaluer l'activité par la suite.

## 2. COMMISSION FINANCES DU JEUDI 20 AVRIL 2022 à 17H00

### 2.1 Création d'un budget annexe « Gendarmerie de Plateau d'Hauteville »

Madame Nicole ROSIER rappelle les décisions précédentes du Conseil municipal concernant le dossier de Création d'un budget annexe « Gendarmerie de Plateau d'Hauteville ». Elle propose de créer au 1<sup>er</sup> mai 2022 un budget annexe relatif à la démolition de Bellecombe et à la construction de la nouvelle gendarmerie et qui sera dénommé « Gendarmerie de Plateau d'Hauteville ».

Madame Nicole ROSIER précise que toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2022 de ce budget annexe.

Madame Nicole ROSIER fait part de la proposition de la Commission finances de créer ce budget annexe « Gendarmerie de Plateau d'Hauteville » au 1<sup>er</sup> mai 2022 et expose le mécanisme de TVA.

Monsieur Le Maire revient sur le FCTVA et précise son principe et le reversement lors de la livraison à « soi-même ».

Monsieur Alain MASSIRONI demande le délai de reversement de la TVA.

Monsieur Le Maire précise qu'il sera cadencé de manière classique, mais qu'il n'est pas forcément maîtrisé par la Commune

**Le Conseil Municipal  
à l'unanimité,**

- **DECIDE** la création au 1<sup>er</sup> Mai 2022 du budget annexe relatif à la démolition de Bellecombe et à la construction de la nouvelle gendarmerie et sera dénommé « Gendarmerie de Plateau d'Hauteville ».
- **PRECISE** que toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2022 de ce budget annexe.
- **PRECISE** que les dépenses liées à cette opération feront l'objet d'une récupération de la TVA déductible en cours d'exécution des travaux dans le cadre de la livraison à soi-même (LASM) d'un bâtiment voué à la location. A cet effet, une déclaration de TVA sera établie selon la périodicité déterminée lors de la déclaration d'existence au SIE d'Ambérieu. Cette TVA sera reversée à la réception des travaux qui seront ensuite éligibles au FCTVA après incorporation du montant de la TVA dans le coût de l'immobilisation.

2.2 Séances de travail pour établir le débat d'orientation budgétaire 2022 du budget annexe  
« gendarmerie de Plateau d'Hauteville »

Monsieur le maire, Philippe EMIN présente le document du DOB du budget annexe « Gendarmerie de Plateau d'Hauteville », un document d'analyse des finances de ce budget annexe. Le document a été transmis à l'ensemble des Conseillers Municipaux, par voie électronique le 22 avril 2022.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article 2312-1 du CGCT modifié par l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, il est nécessaire qu'un débat sur les orientations budgétaires se déroule dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

**PREND ACTE de l'ARRIVEE de Monsieur Olivier BROCHET à 18h29.**

**La séance se poursuit en présence de 19 conseillers, 7 pouvoirs ayant été déposés, soit 26 votants.**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, portant notamment sur :

- le contexte de la création du budget annexe,
- les masses budgétaires et équilibres 2022.

**Le Conseil Municipal,**

- **PREND ACTE** de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2022 du budget annexe « Gendarmerie de Plateau d'Hauteville »,
- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire concernant le Budget annexe « Gendarmerie de Plateau d'Hauteville », dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du CGCT,

2.3 Tarifs des photocopies « couleur » et « Noir & Blanc » pour les personnes extérieures, les associations, les communes et pour les agents de la commune Plateau d'Hauteville

Madame Nicole ROSIER rappelle la facturation des photocopies "couleur" aux personnes extérieures et aux associations et de la facturation des photocopies "Noir & Blanc" aux personnes extérieures, aux communes, aux associations extérieures à la commune, et aux agents de Plateau d'Hauteville,

Suite à l'évolution des prix du papier, il convient d'actualiser les tarifs des photocopies.

Madame Nicole ROSIER propose à l'assemblée les nouveaux tarifs des photocopies pour une surface de A4 de 210 mm x 297 mm de papier 80g à pour le noir et blanc 0,03 € en A4 et 0,06 € en A3 pour la couleur

0,11 € en A4 et 0,22 € en A3 ces tarifs sont multipliés par deux pour le recto.

Cette facturation sera établie immédiatement aux associations de la commune et celles extérieures à la commune, aux personnes extérieures, aux communes, et aux agents de la commune de Plateau d'Hauteville.

Pour information en 2021, il a été facturé 50,40 € pour des photocopies.

Madame Marie-Hélène PERRILLAT demande pouvoir avoir mis 0.11 cts € et pas 0.10 cts € afin de faciliter le paiement.

Madame Nicole ROSIER précise que le paiement ne peut pas se faire en espèce.

**Le Conseil Municipal  
à l'unanimité,**

- **DECIDE** de facturer les photocopies « couleur » et « Noir & Blanc » aux associations de la commune et celles extérieures à la commune, aux personnes extérieures, aux communes, et aux agents de la commune de Plateau d'Hauteville, selon les tarifs proposés

2.4 Renouvellement du bail des bureaux de l'ex-trésorerie de Plateau d'Hauteville

Monsieur Jacques DRHOVIN informe que la Commune est propriétaire des locaux et que le bail de location des bureaux de l'ex-trésorerie, situés au 300 rue de la République - 01110 Plateau d'Hauteville, d'une durée de neuf ans, est arrivé à son terme le 31 mars 2022. Le loyer annuel est de 11 750 €.

Monsieur Jacques DRHOVIN fait part de la demande de la Mission Régionale de la Politique Immobilière de l'Etat (MRPIE) de prolonger le bail pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 mars 2023.

**Le Conseil Municipal  
à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** l'avenant au bail du 28 août 2013, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 pour une durée d'un an, pour finir le 31 mars 2023.

2.5 Création d'un comité social territorial dans les collectivités territoriales employant au moins 50 agents

Monsieur Le Maire informe que les communes dont l'effectif est supérieur ou égal à 50 agents ont l'obligation d'installer un Comité Social Territorial (CST) et doivent délibérer avant le 8 juin pour en engager la création.

Madame Nicole ROSIER rappelle que conformément à l'article L. 251-5 du Code général de la fonction publique, les collectivités territoriales et établissements publics employant au moins 50 agents sont dotés d'un Comité Social Territorial. En deçà de ce seuil, les collectivités territoriales et établissements publics relèvent du ressort du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion.

Madame Nicole ROSIER rappelle que Le Comité Social Territorial est né de la fusion des CT comités techniques et des CHSCT.

Madame Nicole ROSIER précise que le Comité social territorial est une instance consultative qui :

- N'étudie pas les situations individuelles. Elle ne connaît que des questions d'ordre collectif,
- Examine les questions intéressant l'ensemble du personnel de la collectivité territoriale ou de l'établissement et pas seulement les fonctionnaires. Sont donc concernés les agents publics contractuels

et les agents de droit privé (emplois aidés, apprentis, etc.) employés par la collectivité territoriale ou l'établissement,

- Rend des avis simples qui ne lient pas l'autorité territoriale ou l'assemblée délibérante,
- Émet des avis **préalablement** à la prise de décision (délibération, arrêté, convention, etc.) de l'autorité territoriale ou l'assemblée délibérante.
- Se réunit au moins deux fois par an.

Le CST est un organisme consultatif composé de représentants de la collectivité territoriale et de représentants du personnel en nombres égaux désignés parmi les membres de l'assemblée délibérante ou parmi les agents de la collectivité.

Le nombre de représentants titulaires du personnel varie en fonction de l'effectif des agents relevant du comité social territorial, entre 3 et 5 (lorsque l'effectif est supérieur ou égal à cinquante et inférieur à deux cents). La durée du mandat des représentants du personnel est fixée à quatre ans.

Madame Nicole ROSIER précise qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les effectifs de fonctionnaires titulaires, fonctionnaires stagiaires, agents contractuels de droit public et agents contractuels de droit privé, comptabilisés dans le respect des conditions prévues par les articles 4 et 31 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021, est de 71 agents.

Madame Nicole ROSIER indique qu'il convient ainsi de mettre en place obligatoirement un Comité Social Territorial au sein de la commune.

### **Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **DECIDE** la création d'un comité social territorial dans les conditions énoncées par le code général de la fonction publique et par le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 précité et d'en informer Madame la Présidente du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain.

## 3. DIVERSES MESURES ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES

### 3.1 Dissolution du SIVU-SCVG pour la construction d'une gendarmerie à Plateau d'Hauteville

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que par délibération du 11 avril 2022, le comité du syndicat intercommunal à vocation de construction d'une gendarmerie à Plateau d'Hauteville a décidé la dissolution du syndicat et a fixé les conditions de sa liquidation. Les règles liées à la dissolution d'un syndicat sont fixées par l'article L.5212-33 du code général des collectivités territoriales qui permet notamment la dissolution par le consentement de tous les membres avec accord du comité syndical et des membres sur les conditions de liquidation.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer :

- en faveur de la dissolution du syndicat à vocation de construction d'une gendarmerie à Plateau d'Hauteville
- et d'accepter les conditions de liquidation fixées par délibération du comité syndical le 11 avril 2022

à savoir :

- transférer l'actif et le passif à la commune de Plateau d'Hauteville,
- aucun transfert ne concerne le personnel car le syndicat n'en avait pas,
- aucun transfert ne concerne les biens car le syndicat n'en avait pas,
- aucun transfert ne concerne des excédents de fonctionnement car le syndicat n'en avait pas,
- transférer les contrats à la commune de Plateau d'Hauteville,
- d'associer le trésorier d'Oyonnax à la dissolution.

### **Le Conseil Municipal**

#### **à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** la dissolution du Syndicat à vocation de construction d'une gendarmerie à Plateau d'Hauteville,
- **ACCEPTE** les conditions de liquidation telles qu'elles ont été décidées par le comité syndical.

### 3.2 Transfert du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ADI01 du SVCG à la Commune

Monsieur Alain MASSIRONI présente la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une gendarmerie, contractualisée entre l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain (ADI01) et le SIVU-SVCG qu'il convient de transférer à la Commune de Plateau d'Hauteville suite à la dissolution de ce dernier.

| PRESTATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | TEMPS<br>(Jours) | COÛT<br>(Euros HT) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------|
| Etude de faisabilité                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 3                | 1 350€             |
| Programme technique détaillé                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 4                | 1 800 €            |
| -Assistance à la passation du marché de maîtrise d'œuvre et à l'organisation du concours restreint sur esquisse<br>-Analyse des esquisses<br>-Organisation de la commission technique et du Jury "prestation" et participation à ces réunions<br>-Procédure de négociation avec le ou les lauréat(s) du concours | 22               | 9 900 €            |
| -Appui technique en phase conception                                                                                                                                                                                                                                                                             | 10               | 4 500 €            |
| Ingénierie financière                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 7                | 3 150 €            |
| Appui administratif (suivi de la MOE)                                                                                                                                                                                                                                                                            | 3                | 1 350€             |
| Assistance à la passation des marchés de travaux                                                                                                                                                                                                                                                                 | 6                | 2 700 €            |
| Suivi de chantier                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 16               | 7 200 €            |
| <b>PRESTATION GLOBALE POUR LE PROJET</b>                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>71</b>        | <b>31 950 €</b>    |

Les montants ci-dessus sont des montants hors taxes. Le coût total des prestations est de 31 950 € HT. pour toute sa mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Depuis la phase de pré-études, de déconstruction-dépollution, de construction, et jusqu'à la livraison de la future gendarmerie, l'Agence Départementale d'Ingénierie assure, par son rôle de conseil, une assistance d'ordre technique, juridique et financière au maître d'ouvrage de l'ensemble de ce projet.

### **Le Conseil Municipal**

#### **à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** le transfert à la Commune de Plateau d'Hauteville du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une gendarmerie conclu entre l'ADI01 et le SVCG.

### 3.3 Validation des programmes de travaux sylvicoles à engager sur l'année 2022

Monsieur Gérard CHAPUIS présente aux conseillers municipaux l'ensemble des propositions de programmes de travaux sylvicoles à engager sur l'année 2022 pour donner une réponse formalisée pour les programmes acceptés et également pour ceux non retenus à l'ONF.

Les programmes retenus :

1. Inscrits au budget en 2022 concernent
  - 1.1. Forêt de Cormaranche en Bugey - Plan de relance pour 44 832.67€ HT
  - 1.2. Forêt de Thézillieu – 5 090.00 € HT et Forêt du Genevray pour 5 550.00 € HT
  - 1.3. Forêt d'Hostiaz pour 1 030.00 € HT
2. Non inscrit et à engager en 2022
  - 2.1 Forêt d'Hauteville :
    - Plan de relance pour 12 759.57€HT
    - Demande Plan de relance 2023 en cours d'instruction pour 43 433.54 € HT

Les propositions non retenues concernent

- 3.1 Forêt d'Hauteville représentant 52 560.00 € HT
- 3.2 Forêt de Cormaranche en Bugey représentant 18 500.00 € HT

Monsieur Le Maire confirme les décisions déjà présentées en Conseil municipal. Il fait état d'une coupe à blanc en cours sur Cormaranche en Bugey et propose une explication technique aux personnes qui le souhaiteraient.

Monsieur Alain MASSIRONI apporte des précisions sur le prix de l'énergie et le bouclier tarifaire étendu par décret du 9 Avril 2022 aux réseaux de chaleur uniquement pour les logements.

Seule ce type de clientèle est concernée et uniquement sur la partie Gaz de la chaleur fournie. Cela donnera lieu à une diminution proportionnelle, cela est organisé par le délégataire « HBE ».

Monsieur Alexandre LALLEMENT demande si la future gendarmerie sera raccordée au réseau de chaleur.

Monsieur Alain MASSIRONI répond par l'affirmative, cela fait partie des exigences de la Commune et est inscrit au cahier des charges.

Monsieur Jacques DRHOVIN informe sur l'opération de recensement qui a eu lieu en janvier dernier et revient sur la réunion de débriefing qui a eu lieu récemment.

#### QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jean-Michel CYVOCT informe les conseillers sur les travaux en cours :

- Sur la Mairie, dont les travaux sur la façade commenceront le 9 mai prochain,
- Les travaux sur la voute de l'Église à Lacoux sont terminés, la maçonnerie du four l'est également.
- Le bâtiment des sanitaires du camping de Thézillieu a été refait cet hiver.
- L'appartement au-dessus de l'école de Cormaranche a été remis au goût du jour.
- La nouvelle balayeuse est très efficace,
- Un nouveau camion benne de 3.5 Tonnes polyvalent sans PL a été acquis,
- Au Pontet, le bois a été abattu et vendu
- Les désherbages se font à l'eau chaude et s'avèrent efficaces,

Monsieur Alexandre LALLEMENT constate de gros nids de poule sur les voiries.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT répond qu'ils seront traités avec de l'enrobé à froid au coup par coup.



Monsieur Le Maire rappelle les prochaines dates importantes sur la commune :

- L'inauguration de l'Ecole Technique du Bois et de la Maison Familiale Rurale le 5 mai à 15h00.
- La cérémonie de commémoration du 8 mai
- La réception en l'honneur de Simon Desthieux le 14 mai
- Le festival Nature des 20, 21 et 22 mai
- La Cormavalanche le 22 mai
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 24 mai à 19h00

Monsieur le Maire rappelle également les prochaines échéances électorales, les législatives des 12 et 19 juin.

Monsieur le Maire clôture la séance.

**Levée de la séance à 19h39.**

